

Commission préparatoire pour préparer l'entrée en vigueur de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et procéder aux préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties à l'Accord

Réunion d'organisation

New York, 24-26 juin 2024

Informations d'inscription

**États Membres de l'Organisation des Nations Unies,
membres des institutions spécialisées et parties à la
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

I. Participation

1. Dans sa résolution 78/272 du 24 avril 2024, l'Assemblée générale a décidé de créer une Commission préparatoire ("la Commission"). Conformément au paragraphe 4 de la résolution, la Commission est ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux membres des institutions spécialisées et aux parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

II. Pouvoirs

2. Les États sont priés de bien vouloir présenter les lettres de créance de leurs représentants à la Commission ainsi que les noms des représentants suppléants et des conseillers, au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat. Les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères.

3. Une copie numérisée des pouvoirs, ainsi que d'autres communications contenant les noms des représentants à la Commission (telles que des lettres et des notes verbales des missions permanentes), doivent être soumises uniquement via la plate-forme en ligne « e-Credentials », sous l'onglet "Commission préparatoire de l'Accord BBNJ," accessible via le portail e-deleGATE <https://edelegate.un.int>. **Les envois par courrier électronique de copies numérisées des pouvoirs ne seront pas acceptés.** Pour toute question, veuillez contacter: ecredentials@un.org.

III. Délivrance de cartes d'accès ONU

4. Pour obtenir des cartes d'accès ONU, les missions permanentes à New York peuvent soumettre leurs demandes via le « système d'enregistrement électronique » en ligne à l'adresse <https://edelegate.un.int>. Des informations concernant le système d'enregistrement électronique sont disponibles sur <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>. Les demandes d'inscription en ligne à la réunion d'organisation de la Commission doivent être reçues avant le **7 juin 2024**.

5. Les délégations qui n'ont pas de mission permanente ou de bureau à New York ou qui ne sont pas inscrites au système d'enregistrement électronique doivent suivre la procédure d'enregistrement ci-dessous pour obtenir leurs cartes d'accès ONU.

- i. Envoyer une lettre au Service du protocole et de la liaison (voir détails ci-dessous) portant le sceau officiel et la signature du/de la chef de chancellerie ou d'une personne autorisée et précisant les noms et les titres fonctionnels des membres de la délégation participant à la réunion. La lettre doit en outre mentionner le nom et l'adresse électronique officielle de la personne chargée des demandes. La lettre doit être adressée à :

Ms. Beatrix Kania
Chef du Protocole
Service du protocole et de la liaison
À l'attention de Wai Tak Chua

- ii. Remplir un formulaire SG.6 pour chaque membre de la délégation (le formulaire SG.6 est disponible sur <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>;
- iii. Envoyer la lettre et le formulaire SG.6 au Service du protocole et de la liaison par courrier électronique à unprotocol@un.org, avec copie à chuaw@un.org.
- iv. Transmettre une copie de la lettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (à l'attention de M. Fernando Cabrera Diaz, courriel: fernando.cabrera@un.org, copie à doalos@un.org).

6. Les demandes d'inscription suivant cette procédure doivent être reçues avant le **7 juin 2024**. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de traiter les inscriptions tardives.

7. Un courrier électronique sera envoyé à la personne chargée des demandes, l'informant de l'approbation de la demande d'inscription. Pour obtenir une carte d'accès ONU, les membres des délégations doivent se présenter munis d'une copie du courriel d'approbation et d'un passeport ou d'une pièce d'identité officielle avec photo valide au Bureau des cartes d'accès et d'identité qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 E. 45th Street).

8. La réunion d'organisation de la Commission préparatoire se tiendra en personne au Siège des Nations Unies à New York. Il ne sera pas possible de suivre cette réunion virtuellement.

IV. Liste des participants

9. Le secrétariat de la Conférence établira une liste des participants lors de la réunion d'organisation de la Commission, et la publiera sur le site Web de l'Accord. À cette fin, les missions permanentes sont priées de saisir les noms des membres supplémentaires de leurs délégations participant lors de la réunion d'organisation dans le module « e-List of Participants » du portail e-deleGATE avant by le **7 juin 2024**.